



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2017

Date de convocation du conseil municipal : le 23 octobre 2017

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Mikael THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 3 octobre 2017.
- Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Drac-Romanche établi par la Commission Locale de l'Eau.
- Le Conseil décide de ne pas adhérer au dispositif proposé par le SACO visant à établir un partenariat par l'intermédiaire d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les études et les travaux d'investissements sur les réseaux d'eaux pluviale et potable.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 21 octobre 2017.
- Le Conseil approuve la modification des statuts de l'Office de Tourisme Municipal.
- Le Conseil attribue une gratification de fin d'année pour les agents de l'Office de tourisme municipal ayant au moins 6 mois d'ancienneté sur la base de 30% du salaire brut mensuel.
- Le Conseil attribue une indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2017 à Madame Catherine OSTERMANN, Comptable de la Commune, en sa qualité de conseil financier pour le budget de l'Office municipal de tourisme.
- Le Conseil désapprouve la demande de désaffiliation du CDG 38 de la commune et du CCAS d'Echirolles.
- Le Conseil décide de la reconduction pour une nouvelle période de trois ans du dispositif d'aide dérogatoire au fonds de soutien aux collectivités territoriales et approuve l'avenant à la convention intervenue en date du 5 février 2016 entre la Commune de Vaujany et la Préfecture de l'Isère afin de formaliser le remboursement anticipé de l'emprunt SFIL et définir l'échéancier de versement de l'aide du fonds de soutien.
- Le Conseil approuve les décisions modificatives n°2 au Budget Patinoire Piscine, n°1 au Budget Pôle Sports Loisirs et n°1 au Budget Les Hauts de la Drayre.
- Le Conseil attribue une indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2017 à Madame Catherine OSTERMANN, Comptable de la Commune, en sa qualité de conseil financier pour les budgets de la Commune.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais à l'École du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2017/2018 moyennant un loyer annuel forfaitaire fixé à 2 000 € TTC.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2017/2018.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au contrat de location d'un local professionnel conclu avec la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OZ-VAUJANY actualisant les locaux mis à disposition suite aux travaux de restructuration de la Gare du téléphérique.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de prestation de services relative à la gestion et l'entretien du Snow-Park et du boardercross avec l'ESF de Vaujany pour la saison d'hiver 2017/2018 et les nouvelles modalités de prise en charge de cette prestation par la collectivité pour un montant de 15 000 €.
- Le Conseil approuve la convention de participation financière au fonctionnement de la navette entre Bourg d'Oisans et Vaujany pour la saison d'hiver 2017/2018 à intervenir entre la Commune de Vaujany et la SPL Oz-Vaujany sur la base d'une répartition ¾ Commune et ¼ SPL.
- Le Conseil approuve le renouvellement des conventions pour le déneigement par la Commune des voies privées des copropriétés situées sur le territoire communal pour la saison d'hiver 2017/2018.
- Le Conseil approuve la reconduction de la convention tripartite conclue entre la Commune de Vaujany, la société SAF Hélicoptères et la SPL Oz-Vaujany pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2017/2018.
- Le Conseil approuve la tarification des secours et évacuations sur pistes pour la saison 2017/2018 établie par la Société Publique Locale Oz/Vaujany.
- Le Conseil approuve la convention à intervenir entre la Commune de Vaujany et la société ALPINOV'X pour la mise à disposition d'un enneigeur non météo dépendant qui sera installé sur le toit de la patinoire et sollicite un financement de ce projet auprès du Département de l'Isère pour un montant de 20 000 € HT.
- Le Conseil approuve la modification du marché pour les travaux de mise en conformité du Stade de slalom de Montfrais et l'amélioration par neige de culture du retour skieurs en pied de piste – Lot n°1 « Terrassements et réseaux » passé avec le groupement CARRON/CARATELLI pour un montant de 95 082.08 € HT.

Le Maire,
Yves GENEVOIS

